

*Questions orales***L'IMPÔT SUR LE REVENU****L'EXAMEN DES DÉCLARATIONS D'IMPÔT DES EMPLOYÉS DE
YOUTH FOR CHRIST**

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Un organisme national bien connu à but non-lucratif, respecté depuis de nombreuses années pour le travail qu'il accomplit auprès des jeunes mésadaptés sociaux, bénéficie traditionnellement de dégrèvements fiscaux qui lui sont consentis pour l'aider à surmonter ses problèmes financiers. Cet organisme est connu sous le nom de Youth for Christ. Le ministre du Revenu a maintenant décidé de réexaminer les déclarations d'impôt des deux dernières années des employés de cet organisme et a menacé de saisir au besoin jusqu'à la moitié de leur salaire pour récupérer des impôts non payés. Pourquoi le ministre du Revenu a-t-il changé d'attitude à l'égard de ces travailleurs œuvrant auprès de la jeunesse?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, malheureusement je ne suis pas au courant du cas particulier que soulève le député. Je vais examiner les faits et m'informer. Je pourrai alors lui répondre de façon plus adéquate.

[Traduction]

LE COMPORTEMENT DES FONCTIONNAIRES

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, le ministre pourrait-il également donner aux fonctionnaires anonymes qui harcèlent ces travailleurs au téléphone quelques leçons de bienséance en leur disant de ne pas traiter à la légère des travailleurs qui ont du mal à joindre les deux bouts et tâchent de négocier un arrangement. Ses fonctionnaires ont-ils l'habitude de s'en prendre à des particuliers qui n'ont pas les moyens pécuniaires d'assurer leur défense plutôt que de s'adresser à la direction nationale? Est-ce parce qu'ils craignent que la direction n'ait à son service des avocats qui pourraient défendre ces travailleurs?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, dans ma réponse précédente, j'ai dit au député que je ne connaissais pas les faits pertinents au cas particulier qu'il soulève. Et il comprendra que n'étant pas au courant des faits je peux difficilement poser un jugement de quelque nature que ce soit tant par rapport à la conduite des officiers du ministère qu'aux circonstances qu'il a mises de l'avant.

[Traduction]

LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT**LA LÉGALITÉ DES DROITS PERÇUS DES PRODUCTEURS LAITIERS**

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. La Commission canadienne du lait et les services du vérificateur général ne sont pas d'accord à propos de la légalité des droits perçus des producteurs laitiers. Le vérificateur général a demandé conseil à deux cabinets d'avocats qui jugent la méthode illégale. La Commission canadienne du lait a, quant à elle, demandé l'avis du ministre de la Justice et celui-ci croit que ce prélèvement est légal. De quel côté le ministre de l'Agriculture penche-t-il?

Une voix: Des deux côtés à la fois.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Je suis du côté de la légalité, madame le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Towers: C'est une réponse vraiment intelligente pour un ministre de l'Agriculture stupide, madame le Président.

Des voix: Oh, oh!

L'ENQUÊTE DE LA GRC

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, vu que la GRC fait maintenant enquête sur le détournement de 30 millions de dollars des fonds de la Commission du lait, le ministre de l'Agriculture peut-il nous dire quand la GRC présentera son rapport?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, je ne dirai pas ce que je pense du député. Il a dit ce qu'il pensait de moi et j'imagine que c'est son droit.

Les avocats du ministère de la Justice nous ont très souvent fourni de bons conseils. Je ne peux penser qu'à un seul cas où ils nous ont mal conseillés. D'ailleurs, ils pensaient sans doute nous fournir de bons conseils même à ce moment-là, mais ils se trompaient. Puisque le député parle de l'enquête de la GRC, je lui signale que j'ai répondu à la même question à la Chambre il y a quelque temps. Il ne m'appartient pas d'exercer des pressions sur la GRC. Elle ne relève pas de mon ministère mais d'un autre. Elle n'a pas de comptes à me rendre.

M. McDermid: Dieu merci.